

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente octobre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Marie-Claire FRYDER, Fabrice VANQUATEM, Aurélie CROMBECQUE.

Etaient excusés : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE.

Etaient absents : Gilles CREPEL, Hélène ANDRE.

Ont donné procuration : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE à Philippe VIDAL.

Date de la convocation : 23/10/2018

Secrétaire de séance : Norbert ALAÏMO

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

Objet : Don aux communes sinistrées de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les derniers évènements tragiques ayant touchés plusieurs communes de l'Aude, lors des précipitations et inondations du 15 octobre.

Il demande une minute de silence à leur mémoire.

Il propose ensuite de venir en aide aux territoires touchés, et plus particulièrement en participant à la reconstruction des bâtiments et installations publiques des communes, répondant ainsi à l'appel national de l'Association des Maires de l'Aude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de venir en aide aux communes sinistrées lors des intempéries du 15 octobre 2018 dans le Département de l'Aude, et plus particulièrement pour la reconstruction des bâtiments et installations publiques,
- ◆ **FIXE** cette participation à 1 356 €, (soit 1 € par habitant de Montpeyroux) et dit qu'elle sera versée sur le compte ouvert par le Conseil Départemental de l'Aude,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Mise à jour des commissions diverses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour certaines commissions communales suite à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **APPROUVE** les commissions municipales telles que ci-après :

APPEL D'OFFRES

3 titulaires (T), 3 suppléants (S) :

Bernard JEREZ (T)

Philippe VIDAL (S)

Cathy GIL (T) Gilles CREPEL (S)
Christophe BOYER (T) Norbert ALAIMO (S)

FINANCES

Président : Claude GOUJON

Bernard JEREZ – Béatrice WILLOQUAUX – Jeanine NONROY – Cathy GIL – Gilles CREPEL – Fabrice VANQUATEM

PERSONNEL

Président : Bernard JEREZ

Cathy GIL – Christophe BOYER – Marie-Claire FRYDER – Philippe VIDAL – Norbert ALAIMO -- Hélène ANDRE

ENFANCE – JEUNESSE

Président : Norbert ALAIMO

Philippe VIDAL – Marie-Claire FRYDER

AMENAGEMENT – URBANISME

Président : Bernard JEREZ

Philippe VIDAL – Béatrice WILLOQUAUX – Gilles CREPEL – Norbert ALAIMO – Fabrice VANQUATEM -- Hélène ANDRE

INFORMATION – COMMUNICATION

Présidente : Jeanine NONROY

Bernard JEREZ – Claude GOUJON – Philippe VIDAL – Gilles CREPEL – Cathy GIL – Christine ROMAIN-CAPDEVILLE

VIE DU VILLAGE – VIE ASSOCIATIVE – FESTIVITES

Présidente : Béatrice WILLOQUAUX

Jeanine NONROY – Cathy GIL – Christine ROMAIN-CAPDEVILLE – Philippe VIDAL – Norbert ALAIMO

CULTURE – PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUE

Président : Claude GOUJON

Béatrice WILLOQUAUX – Jeanine NONROY – Marie-Claire FRYDER – Cathy GIL – Christine ROMAIN-CAPDEVILLE

ECONOMIE – TOURISME - VITICULTURE

Présidente : Béatrice WILLOQUAUX

Claude GOUJON – Jeanine NONROY - Christine ROMAIN-CAPDEVILLE – Christophe BOYER – Fabrice VANQUATEM

ENVIRONNEMENT

Président : Philippe VIDAL

Bernard JEREZ - Christine ROMAIN-CAPDEVILLE - Christophe BOYER – Fabrice VANQUATEM

AFFAIRES SOCIALES – C.A.S.

Présidente : Aurélie CROMBECQUE

Marie-Claire FRYDER – Norbert ALAIMO – Hélène ANDRE

.....

Objet : Mise à jour des commissions - Centre d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour certaines commissions communales suite à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux.

Concernant plus particulièrement le CCAS, il convient de revoir la composition du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale, suite à une démission et un décès.

Le Maire en rappelle la composition, à savoir, élus municipaux et membres issus de la société civile à parité égale, dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum, en plus du Maire, Président

d'office. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'association :

- personnes âgées et retraités,
- personne handicapées,
- secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DESIGNE** comme délégués de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Actions Sociales :
 - Aurélie CROMBECQUE,
 - Marie-Claire FRYDER,
 - Norbert ALAIMO,
 - Hélène ANDRE.
- ◆ **CONSTATE** que pour les membres de la société civile,
 - deux ne participent plus à l'action du CAS depuis de nombreux mois,
 - un membre est passé dans la catégorie représentant d'élus,
- ◆ **DIT** que pour les membres ne participant plus, il leur sera demandé expressément s'ils souhaitent continuer ou pas dans leur engagement, le cas échéant ils seront considérés démissionnaires, et remplacés,
- ◆ **DIT** qu'afin de respecter la parité il sera lancé un appel à candidature auprès des associations de Montpeyroux, pour le (ou les 3) membres manquants,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : FAIC 2018 – Demande de subvention – Voirie –

Chemin d'accès sur route de St jean de Fos, le Barry, route de St Etienne et chemin vers Aupilhac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution chaque année d'une aide par les conseillers départementaux dans le cadre de leur enveloppe spécifique au canton de Gignac.

Cette aide accordée au préalable sur simple demande nécessite aujourd'hui une délibération.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette demande pour la réalisation de revêtement béton et enrobé selon les chemins, sur les portions suivantes : Chemin d'accès sur route de St jean de Fos, le Barry, route de St Etienne et chemin vers Aupilhac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de réaliser des travaux de revêtement béton et enrobé sur les chemins suivants : Chemin d'accès sur route de St jean de Fos, le Barry, route de St Etienne et chemin vers Aupilhac.
- ◆ **SOLLICITE** une aide dans le cadre de l'enveloppe du conseiller départemental la plus élevée possible,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : DETR 2019 – Demande de subvention –

Parking du Barry (et Mairie Médiathèque)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement du quartier du Barry : la reprise du Pont, les travaux divers dans l'église, le parvis de l'église et ses abords, le parking en cours de réalisation ; aujourd'hui, afin de finaliser et lier entre eux tous ces aménagements il est proposé de réaliser une placette entre le parking et le lieu touristique d'accueil (l'église), qui voit sa fréquentation touristique augmenter d'année en année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement d'une placette au quartier du Barry, selon l'avant-projet sommaire d'un montant de 185 944 € HT,
- ◆ **PROPOSE** le plan de financement HT suivant :

<u>Dépenses</u> :	185 944 €
<u>Recettes</u> : Subvention Etat :	
- DETR 2019 :	50 000 €
Subvention Région :	55 783 €
Subvention Département :	55 783 €
Fonds propres :	24 378 €

- ◆ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible de chacun des partenaires publics associés,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

●●●●●●●●●●

Objet : DETR 2019 – Demande de subvention –
Mairie Médiathèque (et Parking du Barry)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un pôle administratif regroupant plusieurs services publics : la mairie, l'agence postale communale, le CCAS, une médiathèque. Cette réalisation sera située au cœur du village, faisant le lien avec les deux lieux fréquentés par le public actuellement : les halles côté Est et la salle polyvalente côté Ouest. Ce lieu, particulièrement soigné au niveau des extérieurs : aménagement d'un parking, d'espaces verts, de lieu de rencontre intergénérationnel, fera aussi la liaison entre le couvent au Nord, et les jeux d'enfants du Rosaire au Sud.

Ce projet avance à grand pas, le Maitre d'œuvre a été retenu, et les travaux commenceront courant 2019. Le pré-programme s'établit à 1 300 000 € HT. Des demandes d'aides financières ont été réalisées auprès de tous les partenaires publics susceptibles de participer à ce programme, Ministère de la Culture, Région, Département, Archives départementales, Communauté de Commune, la Poste, mais néanmoins le coût reste élevé, aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter à nouveau l'Etat au titre de la DETR 2019, sachant qu'une première enveloppe avait été attribuée sur un montant de travaux de 500 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de réaliser un pôle de service administratifs, accueillant la Mairie, l'Agence Postale Communale, la médiathèque, le CCAS, ainsi que ses aménagements extérieurs,
- ◆ **RETIENT** le projet présenté, toutes dépenses confondues pour un montant HT de 1 300 000 €,
- ◆ **PROPOSE** le plan de financement HT suivant :

<u>Dépenses</u> :	1 300 000 €
<u>Recettes</u> : Subvention Etat :	
- DRAC :	79 000 €
- DETR 2019 :	90 000 €
Subvention Région :	
- aménagts et qualification des esp publics :	21 000 €
- créations d'espaces mutualisés :	100 000 €
Subvention Département :	
- aménagts extérieurs :	20 000 €
- archives :	10 000 €
- Médiathèque :	20 000 €
Subvention EPCI / CCVH :	50 000 €

Emprunt :	400 000 €
Fonds propres :	600 000 €

- ◆ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible de chacun des partenaires publics associés,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Subvention 2018 – Complément n° 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du budget primitif une enveloppe est attribuée pour les associations, cette enveloppe est ensuite affectée pour partie, nominativement à chaque association ayant déposée un dossier selon des critères précis. L'enveloppe budgétaire prévoit une marge pour des demandes exceptionnelles en cours d'année.

Aujourd'hui, une demande exceptionnelle a été déposée par la nouvelle association « Les Mains Malines ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** d'accorder (à titre exceptionnel en cours d'année) une subvention à l'association « Les Mains Malines » pour l'année 2018, d'un montant de 1 000 €,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Indemnité 2018 du Trésorier

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'accorder une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Concernant la gestion de Montpeyroux, il s'agit du Trésorier de Gignac, et l'indemnité à allouer s'élève à 482.90 € brut pour l'exercice 2018, basée sur les dépenses des années 2015 à 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur Dominique MONESTIER, trésorier à Gignac, d'un montant brut de 482.90 € pour l'exercice 2018.
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle la décision d'admettre en non-valeur certaines créances présentées par le Trésorier comme restant dues à la commune par divers tiers et le refus pour certaines autres.

Il précise qu'aujourd'hui les sommes restant dues n'ont pu être mises en recouvrement par le Trésorier ; ce dernier redemande une admission en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 121.84 €, restant dues par Monsieur CREA Jean-Claude sur 2013 et 2014.
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier.

.....

Objet : Virement de crédits – DM n° 1

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint aux finances pour présenter les modifications à effectuer sur les crédits prévus au BP 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** le virement de crédits suivants :
 - En section d'investissement : Art 2181 : 20 000 € (Install générales)
 - Art 2315 : - 20 000 € (Travaux en cours)
 - En section d'exploitation : Art 673 : 17 205 € (Charges except)
 - Art 64168 : 12 000 € (Frais de personnel)
 - Art 022 : - 29 205 € (Dépenses imprévues)

.....

Objet : Adhésion au groupement du CDG pour l'assurance Risques statutaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à une assurance pour les risques statutaires de ses agents titulaires. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2018, il convient de le renouveler, dans le cadre du groupement de commandes avec le Centre de Gestion 34.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de renouveler le contrat risques statutaires des agents dans le cadre du groupement de communes auprès du CDG 34,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Résiliation COS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune au Comité d'œuvre Sociale du CDG 34. Cette adhésion permet aux agents de la collectivité de bénéficier de certaines aides sociales : prime de déménagement, aide pour les vacances ou les spectacles, aide en cas d'évènement familial, naissance, mariage, décès ...

Le montant de cette adhésion est un pourcentage de la masse salariale, soit en moyenne sur les quatre dernières années 3 675 €. Le « retour » des aides aux agents s'établit en moyenne à 1 000 € par an. En effet, la commune ne dispose que peu d'agents ayant des enfants en bas âge, alors que ce sont essentiellement ceux qui bénéficieraient le plus d'aide. Malgré l'information expresse aux agents, les aides attribuées restent proportionnellement très faibles et disproportionnées par rapport à la cotisation annuelle de la commune.

Il est proposé de résilier cette adhésion au COS, et créer en interne un règlement prévoyant strictement les mêmes aides, mais accordées directement par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DEMANDE** sa résiliation du service COS 34 auprès du CDG 34, dès que possible,
- ◆ **PRECISE** qu'un règlement intérieur à la commune de Montpeyroux sera applicable à compter de la même date, et prévoyant les mêmes aides aux agents communaux,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Autorisation de chasse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation actuelle concernant la chasse à Montpeyroux.

Une association existant depuis plus de 30 ans dispose du droit de chasse sur les terrains communaux.

En raison de différends entre personnes, une nouvelle association s'est créée il y a quelques mois, et sollicite le droit de chasser sur les terrains communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une voix contre (Fabrice VANQUATEM) et une abstention (Christophe BOYER)

- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer une convention de chasse avec l'association « Syndicat de Chasse de Montpeyroux, Arboras, Lagamas », historiquement bénéficiaire de cette autorisation, mais insuffisamment formalisée jusqu'à ce jour,
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : Dénomination de rue – St Etienne

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande de propriétaire au hameau de St Etienne tendant à obtenir la dénomination de leur rue afin d'éviter les litiges d'adressage, leur adresse étant imprécise et difficile à identifier pour les livreurs et les services postaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **DECIDE** de nommer la rue faisant la jonction entre la Placette de St Etienne et le Chemin de la Source : « Rue des Romarins »
- ◆ **PRECISE** que les services de la Poste, du cadastre et en général les services concernés, en seront informés,
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

.....

Objet : RQSP 2017 – Eau

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public d'eau potable, pour l'année 2017.
Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

.....

Objet : RQSP 2017 – Assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public d'assainissement, pour l'année 2017.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017.

.....

Objet : RQSP 2017 – Elimination déchets ménagers

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public d'élimination des déchets ménagers, pour l'année 2017.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

.....

Objet : Adhésion à Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Monsieur le Maire fait remarquer l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **APPROUVE** les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe,
- ◆ **DECIDE** d'adhérer à l'agence départementale de l'Hérault pour un montant annuel de 0.30 € par habitant, soit 406.80 €, selon l'Insee au 01/01/2018,
- ◆ **DESIGNE** le Maire ainsi que M Bernard JEREZ en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence,
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

La séance est levée à 20h30